

Association des Propriétaires et Permis d'Entraîner

Le Président,
Jacques LE DANTEC

Seyresse, le 02 novembre 2012

Visitez notre site :
www.appe-france.com

FRANCE GALOP

Monsieur Henri POURET, Directeur
de la réglementation
46 Place Abel Gance
92655 BOULOGNE CEDEX

À Messieurs les Commissaires de France Galop,

Messieurs,

Je tiens à vous informer de mes inquiétudes au sujet de certains propriétaires PE qui ne respectent pas la déontologie inhérente à leur statut. Malgré d'incessants rappels de la part de l'Association qui je préside, ainsi que des mises en garde renouvelées contre les tentatives de dérive, certains titulaires d'un permis d'entraîner perçoivent des rémunérations occultes en échange de leur travail d'entraînement.

Devant le nombre grandissant de cas qui m'ont été signalés, je me permets de tirer la « sonnette d'alarme » car cette minorité nuit à l'image de l'ensemble de cette catégorie de propriétaires et provoque l'ire des professionnels, à juste titre. Le rôle d'un Président d'association n'étant pas par définition celui d'un délateur, mais plutôt d'un gardien de l'éthique, je vous demande de bien vouloir prendre des mesures pour mieux contrôler les propriétaires permis d'entraîner et sanctionner ceux qui utilisent leur statut pour concurrencer illégalement les entraîneurs professionnels.

Je me permets de vous suggérer la déclaration d'effectif obligatoire lors du renouvellement de la licence annuelle ainsi que la photocopie du dernier avis d'imposition, et les factures d'achat des chevaux à l'effectif.

Soucieux de préserver les avantages durement acquis pour tous ceux qui respectent les règles édictées par l'Institution et dans l'intérêt de tous, je suis à votre disposition pour discuter de mesures visant à renforcer les contrôles et à éliminer ceux qui trichent.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jacques LE DANTEC